

Livre blanc : « Les mesures proposées pourraient augmenter le PIB de 200 Md€ » (B. Monthubert)

Paris - Publié le mardi 31 janvier 2017 à 9 h 08 - Essentiel n° 85890

« Dans ce livre blanc, nous fixons des objectifs de dépenses de 3 % du PIB pour la R&D et de 2 % pour l'enseignement supérieur. Nous esquissons également une programmation budgétaire de 2017 à 2020. Selon une étude de l'OFCE les mesures proposées dans le livre blanc pourraient avoir un impact d'augmentation de 10 points du PIB (200 milliards d'euros) à long terme [horizon 2047] », déclare Bertrand Monthubert, président du comité du livre blanc, à News Tank, le 31/01/2017. Il présente son document à Najat Vallaud Belkacem, ministre en charge de l'Education nationale et de l'ESR et à Thierry Mandon, secrétaire d'Etat en charge de l'ESR, le même jour.

Le comité du livre blanc de l'ESR, que préside Bertrand Monthubert, a été installé par Thierry Mandon le 13/06/2016 avec pour mission d'articuler la Stranes, la SNR, ainsi que la stratégie nationale des infrastructures de recherche (définie le 28/02/2016) et la stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle. Il doit également proposer une programmation pluriannuelle, comme prévu par la loi du 22/07/2013.

« Il est important de regarder la dynamique globale et de positionner, avec ce livre blanc, l'ESR au sein des problématique de société. L'ESR n'est pas un sujet à part. Dans les débats politiques actuels, on voit émerger des problématiques auquel l'ESR répond. C'est pour le démontrer que nous avons demandé une étude d'impact à un laboratoire de l'OFCE. Par exemple, augmenter le niveau de qualification de la société fait diminuer le chômage », déclare Bertrand Monthubert.

Programmation pluriannuelle du livre blanc

Le livre blanc propose d'augmenter d'1 Md€ par an pendant dix ans le budget de l'ESR en France. La hausse proposée jusqu'en 2020 doit être répartie selon différents postes budgétaires.

- Enseignement supérieur : entre 1,5 Md€ et 3Md€, « pour suivre la démographie étudiante ».
 - Recherche : 840 M€ « avec une répartition équitable (350 M€ pour chacun) entre les organismes , pour redonner des marges de manœuvres aux laboratoires, et l'ANR pour porter son budget à 1Md€ ». Les 140 M€ restants doivent aller aux infrastructures de recherche.
- Emplois et carrières : 785 M€ « pour poursuivre l'effort de revalorisation des carrières, relancer le recrutement dans les organismes mais aussi pour financer deux mesures à destination des jeunes chercheurs » :
 - l'octroi d'une prime d'attractivité lors du recrutement de 3 500 € par an et par personne recrutée pendant quatre ans ;

- la dotation recherche de 10 000 € par personne recrutée et par an pendant quatre ans.
- Politique de site : 130 M€.
- Numérique : 30 M€.
- Immobilier : 300 M€.

Fixer les objectifs

« Les objectifs ont été fixés en fonction de comparaisons internationales. Par exemple, pour la dépense concernant l'enseignement supérieur, les pays les plus avancés sont à 2,5 % du PIB. En Europe, les meilleurs sont à 1,7 % et progressent. Un objectif de 2 % à dix ans semble donc une bonne cible », précise Bertrand Monthubert à News Tank.

La reconnaissance des carrières

« Il faut bien distinguer ce qui dépend du réglementaire et ce qui dépend de la culture d'établissement. La reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'enseignement, la communication ou la valorisation n'est pas du ressort de l'Etat. Il n'y a pas de frein réglementaire. Tout dépend de la politique d'établissement. Nous, ce que nous pouvons faire, c'est mettre en place les mécanismes qui vont conduire à ce changement de culture, en travaillant avec le HCERES et sur les contrats de site pour que ces questions soient présentes lors de l'évaluation et de la contractualisation », affirme Bertrand Monthubert.

« La reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'enseignement »

l'évaluation et de la contractualisation », affirme Bertrand Monthubert.

L'Europe

« L'Europe doit engager un débat sur la question et avoir une politique cohérente avec ses objectifs sur l'ESR. L'UE affiche une stratégie ambitieuse, en particulier dans le cadre d'Europe 2020 qui fait de l'ESR un pilier de l'avenir de l'Union, mais elle ne prend pas en considération de façon particulière les dépenses d'ESR dans le cadre des règles de calcul des déficits. Pourtant l'ESR constitue un investissement qui rapporte plus qu'il ne coûte. »

Composition du comité livre blanc

Sous la présidence de Bertrand Monthubert, le comité du livre blanc est composé de 12 membres :

- Gérard Aschiéri, membre du Conseil Economique Social et Environnemental et du Cneser ;
- Sophie Béjean, rectrice de l'Académie de Strasbourg ;
- Dominique Gillot, sénatrice du Val d'Oise, présidente du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Marion Guillou, présidente d'Agreenium ;
- Mari-Noelle Jego-Laveissiere, directrice exécutive Innovation Marketing Technologies ;
- Jean-Yves le Déaut, député de Meurthe et Moselle, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;
- Valérie Masson-Delmotte, chercheuse au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement du CEA, co-présidente du groupe de travail du GIEC sur les bases physiques du climat ;
- Jean Pisani-Ferry, économiste, président de France Stratégie ;
- Brigitte Plateau, présidente de Grenoble INP ;
- François Taddei, directeur du Centre de recherche interdisciplinaire ;
- Claire Thoury, doctorante, ancienne vice-présidente étudiante de l'Université Paris 3 ;
- Cédric Villani, directeur de l'Institut Henri-Poincaré, lauréat de la médaille Fields.

Bertrand Monthubert



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Campus France Président du CA	Juillet 2016	-
Campus France Membre du CA	Juin 2016	-
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Président du comité du Livre blanc	Mai 2016	-
Comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur Rapporteur général	Décembre 2013	-
Université Toulouse 3 Paul Sabatier Professeur des universités	2007	-
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conseiller spécial au cabinet du secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Thierry Mandon	Novembre 2015	Mai 2016
Université Toulouse 3 Paul Sabatier Président	Mai 2012	Septembre 2015
Parti Socialiste Secrétaire national à l'enseignement supérieur et à la recherche	Décembre 2008	Août 2011
Sauvons la recherche Président	2006	2008
Sauvons la recherche Membre	2003	2006
Société mathématique de France Membre	2002	2004
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conseiller auprès du chef de la mission scientifique universitaire Maurice Gardin	1998	2002

Fiche n° 4042, créée le 24/05/14 à 21:52 - MàJ le 12/07/16 à 08:54

© News Tank Education 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »